



Avis de licenciement un jour chômé

Par **calvi**, le **06/03/2015** à **15:58**

Bonjour,

Je viens de recevoir ma lettre de licenciement aujourd'hui Vendredi 6 mars 2015 .

Dans ce courrier il est précisé :

la date de la première présentation de cette lettre, a savoir le samedi 7 mars 2015, marquera la fin de notre relation professionnelle, donc la rupture de votre contrat de travail.

Question:

Peux on faire une rupture de travail un jour chômé?

En effet nous terminons la semaine le vendredi à 17 heure.

Cordialement.

Alain Lamé

Par **janus2fr**, le **06/03/2015** à **16:37**

Bonjour,

Nous sommes le vendredi 6, si vous avez reçu cette lettre, c'est donc que la date de première présentation n'est pas le samedi 7 !

Par **P.M.**, le **06/03/2015** à **16:59**

Bonjour,

Il ne s'agit pas d'un jour chômé mais non ouvré dans l'entreprise et un samedi reste un jour ouvrable...